

**Date de convocation :**

Le 21 mars 2024

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23
- de présents : 18
- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

14\_2024

**Secrétaire de Séance :**

Mme Fanny RICHARD

**OBJET :**

- Affectation des résultats

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits**

**Le Maire**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Etaient présents (18) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Simon BRASSART, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

**Ont donné pouvoir (4) :** Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Valérie MAHIEU donne pouvoir à Charles BENJABEN, Romain POLLART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS.

**Excusée (1) :** Sabine HENNEBERT

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'Investissement de 554 092, 69 € ;
- un résultat (excédent) de la section de Fonctionnement de 1 430 334, 75 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, et en réserve au compte 1068, pour assurer le financement de la section d'investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Sur les 1 430 334, 75 € de résultat de clôture de 2023, 433 209, 29 € seront affectés au compte 1068, étant donnés les restes à réaliser en recettes se montant à 213 489, 41 € et les restes à réaliser en dépenses se montant à 92 606, 01 €.

**Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

**D'affecter 433 209, 29 € au compte 1068 pour l'année 2024.**